



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 5120290

N/REF : 9/12/2025 11H46 C:002640 I:31641
V/REF : F60602
V/Email reçu le Mardi 09/12/2025 à 11H46

ALLIADE HABITAT

Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07

V/REF.IMM. 7028
IMMEUBLE : BELIGNY NORD
RUE FERDINAND BUISSON
RUES F.BUISSON/N.RISLER
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

Dardilly, le 31 Décembre 2025

Référence Marché: 030354-ELF-001

LOCALISATION : ALLEE N 347 RUE J GODARD - LOGEMENT ASSANI/ALI TEL 0759648023 AU 4EME ETAGE

MOTIF : INTERVENIR SUITE EDLE - REMISE AU NORME DE QUELQUE PRISES MALS FIXEES ET REMETTRE LE DAAF OU REMPLACER SI BESOIN

Donneur d'ordre : Mme J. BERNARD

NATURE DE L'INTERVENTION :

Dépannage logements

INTERVENTION DU 23/12/2025 A 12H30 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT ASSANI AU 4EME ETAGE
SUITE EDLE CONTROLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DU LOGEMENT ET
VERIFICATION DES APPAREILLAGES.
REPRISE FIXATION DE 2 PRISES SAILLIES DEFAILLANTES ET REPRISE FIXATION
D'UN INTERRUPTEUR.

FOURNITURE ET POSE D'UN DAAF LITHIUM 10 ANS DANS LE LOGEMENT.

CONTROLE INSTALLATION, INSTALLATION OK

OBSERVATIONS : SR AB Email envoyé le 31/12/25 à 13H13 Mme J. BERNARD

CETTE DEMANDE DE BON DE COMMANDE DE REGULARISATION VIENT EN COMPLEMENT
DU BON DE COMMANDE F56005 BLOQUE EN CHARGE A PAYER ET QUE NOUS N'AVONS
DONC PAS PU MODIFIER SUITE AUX TRAVAUX REELS REALISES SUR PLACE
LE MONTANT CORRESPOND A LA DIFFERENCE ENTRE LE MONTANT DU BC INITIAL ET
LE MONTANT REEL DES TRAVAUX EFFECTUES



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 5120290

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Differenc bc initial F56005/travaux reel	1	43,26	43,26
	TOTAL H.T.			43,26
	T.V.A. a 10,00%			4,32
	TOTAL T.T.C.En EURO			47,58

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

BON DE COMMANDE

Référence à rappeler
Commande N°F60602
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

Beaujolais Val de Saône4
13 rue Claude Bernard BP.80165
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE
Emetteur : MME Jessica BERNARD

SARL AMES ELECTRICITE
12 CHEMIN DES GORGES
69570 DARDILLY

Marché n°030354 -

Prestation Parties Privatives

BON DE REGUL SUR COMMANDE F56005, Travaux à réaliser entre le 31/12/2025 et le 31/12/2025

Votre contact : MR DNEDNIA Mehdi (06 63 29 77 95)

BON DE REGUL SUR COMMANDE F56005

BERRY (ALH - 7028 - GRBA - BERR)

347 RUE JUSTIN GODARD

69400 VILLEFRANCHE SUR SAONELogement n° 100800, porte
n°0800, 4ème étage, Type 5

Occupant : 594790/83 M. assani MME ALI
portable : 0759648023

	P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA
EL1220 - INTER ELF SUIVANT DEVIS	43,26	1,00 U	43,26	10,00%
Intervention d'électricité suivant devis.				
BON DE REGUL SUR COMMANDE F56005				

Virement CE

30 jours réception fact. (*)

(*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Total HT	43,26 €
Total TVA	10,00% 4,33 €
Total TTC	47,59 €

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la
réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et
la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07

Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestationEvaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR